académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe 10

Fiche de liaison pour passage au collège (6ème)
Dialogue avec la famille

Ecole (nom et commune) : .....
.....
.....

Elève (nom - prénom) : .....
.....

Date de naissance : .....

Classe : .....

Nom – prénom(s) – adresse des parents (ou du responsable légal) : .....
.....
.....
.....

Proposition de passage du conseil des maîtres
(le **mercredi 12 avril 2017** au plus tard)

- ❑ Passage en classe de : .....
- ❑ Passage anticipé en classe de : .....
- ❑ Prolongement de cycle ❑ cycle 2 ❑ cycle 3
- ❑ Admission en 6ème
- ❑ Orientation en 6ème SEGPA

Motif : .....
.....
.....
.....

La directrice ou le directeur de l'école date :
(nom-prénom, signature)

Réponse de la famille à la proposition de passage

Vous disposez de 15 jours pour faire connaître votre choix. Sans réponse de votre part le **mardi 2 mai 2017 dernier délai**, la proposition qui vous est faite sera considérée comme acceptée.

- ❑ Nous acceptons la proposition du conseil des maîtres
- ❑ Nous refusons la proposition du conseil des maîtres

signature des parents ou du responsable légal — père — mère — date :

Décision de passage du conseil des maîtres (le **lundi 15 mai 2017** au plus tard)

Madame, Monsieur,
J'ai l'honneur de vous informer de la décision de passage suivante concernant votre enfant (nom – prénom) :
.....

- ❑ Passage en classe de : ..... ❑ Prolongement de cycle : ❑ cycle 2 ❑ cycle 3
- ❑ Passage anticipé en classe de : ..... ❑ Admission en 6ème

Motif : .....
.....
.....

La directrice ou le directeur de l'école date :
(nom-prénom, signature)

Réponse de la famille à la décision de passage

La famille dispose d'un délai de 15 jours après l'envoi de la décision de passage pour faire connaître sa réponse.
Celle-ci devra parvenir à l'école le **lundi 29 mai 2017 dernier délai**.
Passé cette date, **l'absence de réponse équivaut à un accord de la décision** et plus aucun recours ne sera pris en compte.

- ❑ Nous acceptons la décision du conseil des maîtres
- ❑ Nous refusons la décision et faisons appel
  - ❑ du passage en classe de : .....
  - ❑ du passage anticipé en classe de : .....
  - ❑ du prolongement de cycle : ❑ cycle 2 ❑ cycle 3
  - ❑ de l'admission en 6e

Si dans ce délai vous souhaitez faire appel, vous déposerez auprès de l'école **au plus tard le lundi 29 mai 2017** une demande écrite motivant votre recours. Vous pourrez y joindre tous les documents susceptibles d'argumenter ce recours et de compléter les informations pour les **commissions départementales d'appel** qui se tiendront le **vendredi 16 juin 2017 à 9 h 30 au Creusot et à 14 h 30 à Chalon sur Saône dans les locaux de l'Inspection de l'éducation nationale.**
. Vous pourrez également vous exprimer devant cette commission.

- ❑ Nous demandons à être présents à la commission départementale d'appel
- ❑ Nous ne viendrons pas à la commission départementale d'appel

Signature des parents ou du responsable légal — père — mère — date

La décision prise à l'issue de la commission départementale d'appel vaut **décision définitive**
(plus de recours possible).